

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Débit temporaire de boissons :
Rallye le mercredi 8 mai 2024 Salle de la Héronnière à Widdebrouck

Le Maire,

VU :

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Madame Marina LATOUR, Présidente de l'Association Loisirs et détente du Widdebrouck, d'ouvrir un débit temporaire de boissons lors du rallye qui se déroulera le 8 mai 2024 à la Salle de la Héronnière.

*** ARRETE ***

Article 1. – Madame Marina LATOUR, présidente de l'association Loisirs et détente du Widdebrouck est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons lors du rallye qui se déroulera le 8 mai 2024 à la Salle de la Héronnière

Article 2. – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

Article 3. – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, ...).

Article 4. – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressée, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys, Le 16 avril 2024



Pour extrait conforme,
Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys

Accusé de réception en préfecture
062216200147-20240416-2024-168-BOI-AR
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception en préfecture : 19/04/2024